

Résolution sur la situation politique au Cambodge

2015/2969(RSP) - 26/11/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 567 voix pour, 27 contre et 36 abstentions, une résolution sur la situation politique au Cambodge.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement s'est dit fortement préoccupé par la **détérioration du climat politique** pour les membres de l'opposition et les militants, ainsi que pour les défenseurs des droits de l'homme et les militants dans le domaine social et environnemental au Cambodge. Il a condamné tous les actes de violence et toutes les accusations motivées par des raisons politiques contre des membres de l'opposition, des militants ou des défenseurs des droits de l'homme au Cambodge. Il a demandé aux autorités cambodgiennes de **révoquer le mandat d'arrêt et d'abandonner toutes les poursuites à l'encontre de Sam Rainsy**, chef du principal parti d'opposition, le parti du sauvetage national du Cambodge (CNRP), des membres de l'Assemblée nationale et du Sénat appartenant au parti CNRP, et des militants et organisateurs du CNRP.

Le Parlement a plaidé pour une «**culture du dialogue**» entre les dirigeants du parti du peuple cambodgien (CPP) et du CNRP et engagé le gouvernement du Cambodge et son opposition à ouvrir un dialogue sérieux et constructif.

Le gouvernement cambodgien a été invité à :

- reconnaître le rôle à la fois légitime et utile que jouent **la société civile, les syndicats et l'opposition politique**, qui contribuent au développement économique et politique global du Cambodge;
- œuvrer pour le **renforcement de la démocratie et de l'état de droit**, ainsi qu'à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales ;
- assurer la **sécurité de tous les représentants** démocratiquement élus du Cambodge, quelle que soit leur appartenance politique ;
- **abroger la loi relative aux associations et aux ONG**, dont la récente promulgation a conféré aux autorités gouvernementales des pouvoirs arbitraires leur permettant de dissoudre les organisations de défense des droits de l'homme et d'empêcher leur création ;
- assurer une **consultation réelle et sérieuse** de tous les acteurs concernés par les projets de loi tels que ceux sur les syndicats, la cybercriminalité et les télécommunications, et à veiller à ce que les textes soient conformes aux obligations et engagements du Cambodge en matière de respect des droits de l'homme ;
- **mettre fin aux détentions arbitraires et aux disparitions suspectes** et à autoriser les organisations de bénévoles et de défense des droits de l'homme à agir librement.

Le Parlement a rappelé que l'Union européenne était le plus important partenaire du Cambodge en matière d'aide au développement et qu'elle avait prévu de lui consacrer une nouvelle dotation de **410 millions EUR pour la période 2014-2020**. Il a engagé les États membres, la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et le service européen pour l'action extérieure et la Commission, à faire part de ses inquiétudes et de ses recommandations aux autorités cambodgiennes.